

Reconstituer la carrière d'un membre du personnel médical.

1ère partie : la scolarité.

Détail de la thématique :

Votre famille compte dans ses rangs un médecin, un chirurgien, un dentiste ou un pharmacien ? S'il a étudié à Paris ou s'il a exercé dans un hôpital parisien, il est très probable que des traces de son activité figurent dans les archives. La recherche peut aussi bien porter sur l'individu que sur le contexte dans lequel il a évolué : son service, la vie quotidienne (logement, nourriture, salaire...), l'hôpital dans son ensemble... Cette fiche a pour but d'indiquer les fonds nominatifs produits à l'échelon central par le Siège de l'AP-HP. Si vous connaissez l'établissement d'affectation de votre ancêtre, vous pouvez en plus consulter la rubrique « personnel » propre à cet établissement qui figure dans Des hôpitaux à Paris. Etat des fonds des archives de l'A-HP.

Puisqu'il n'existe pas de dossier de personnel pour les médecins, comme c'est le cas pour les agents administratifs, hospitaliers ou ouvriers, il convient de chercher dans les différents fonds les éléments nominatifs qui permettent de reconstituer la scolarité, la carrière et l'activité.

Toutefois, préalablement à toute autre recherche, il est conseillé de consulter ces deux ouvrages :

- Larousse des Médecins
- HUGUET, Françoise, Les professeurs de la faculté de médecine de Paris, Paris, Éditions du CNRS et d'interroger le fichier biographique disponible en salle de lecture.

Renseignements sur la scolarité

Pour pouvoir entamer des études de médecine à Paris, il est nécessaire d'obtenir d'abord le concours d'entrée d'externe puis celui d'interne des hôpitaux de Paris.

Aux Archives vous trouverez :

Concours d'entrée en médecine

- Concours de l'externat et de l'internat en médecine : affiche, composition du jury, registre d'inscription, procès verbaux de séance, classement des candidats, palmarès 1871-1932 coté 761 FOSS 10-28 ;
- Internes et externes en médecine, nomination des nouveaux élèves : procès-verbaux annuels imprimés 1810-1932 (lac.) coté 680 FOSS.

Concours d'entrée en pharmacie

- Concours de l'internat en pharmacie : affiche, registre d'inscription, procès verbaux de séance, classement des candidats, palmarès, correspondance. 1872-1932 coté 761 FOSS 10-28 ;
- Internes en pharmacie, nomination des nouveaux élèves : procès-verbaux annuels imprimés. 1817-1914 (lac.) coté 679 FOSS.

Concours d'entrée toutes filières

- Concours des années 1940-1960 : fiches individuelles d'inscription des candidats. 1945-1965 775 FOSS 1 Concours au médicament et à l'assistantat médical
775 FOSS 2 Concours de spécialité et assistantat de spécialité

Prix

Les élèves les plus brillants avaient la possibilité de concourir pour des prix en médecine, chirurgie et pharmacie. Ces prix étaient financés soit par l'Administration de l'Assistance publique à Paris (pour les médailles) soit par des legs, comme le prix Civiale décerné au meilleur mémoire sur les maladies des

organes génito-urinaires et le prix Fillioux au meilleur mémoire sur les maladies de l'oreille. Ils sont cotés 761 FOSS 55-72 et couvrent la période 1871-1939.

Une fois obtenu le concours d'entrée, la scolarité commence. On en trouve des traces dans les :
- fiches de scolarité des internes et externes (nés entre 1880 et 1930), cotés 774 FOSS et qui contiennent la date et le lieu de naissance mais surtout des appréciations professorales et parfois la mention d'éventuelles sanctions disciplinaires ;

- registres (manuscrits) de répartition des internes et externes dans les services hospitalier, cotés 449W 1-24 et 52, pour les années 1838, 1874 à 1926. Ces registres peuvent servir à identifier les autres élèves du service dans lequel votre ancêtre a travaillé ;

- registres (manuscrits) contenant le classement des externes et internes, les listes d'ancienneté et la répartition dans les services hospitaliers entre 1900 et 1926, cotés 449 W 25-46 ;

- registres de répartition des élèves stagiaires (internes provisoires, externes et internes en médecine et pharmacie) 1872-1895, cotés 449 W 47-49 bis et 1871-1895 637 FOSS 1-7 ;

- service des consultations, registres des internes provisoires et des assistants 1897-1901, cotés 449 W 50-51 ;

- liste des internes en pharmacie en fonction pendant les hostilités 1939-1940, coté 416 W 34

A l'issue de l'internat, le futur professionnel de santé doit passer le concours des hôpitaux de Paris pour pouvoir exercer dans les établissements de l'Administration de l'Assistance publique à Paris. Il existe ainsi des concours de : accoucheur, adjoint à l'Amphithéâtre d'anatomie, prosecteur à l'Amphithéâtre d'anatomie, chirurgien, dentiste, médecin, médecin adjoint des aliénés, médecin des bureaux de bienfaisance, ophtalmologiste, oto-rhino-laryngologiste, pharmacien, chef et sous-chef de laboratoire à la pharmacie centrale des hôpitaux.

Certains établissements sont dotés de concours particuliers, il s'agit de Forges-les-Bains, Berck, Brévannes, Garches, Hendaye, Sainte-Périne, Chardon-Lagache et Rossini : consulter l'inventaire du fonds coté 761 FOSS pour plus de détails.

Voir suite sur la fiche n°2.